

Évaluation périodique du baccalauréat en orientation, des maîtrises et du doctorat en sciences de l'orientation

Faculté des sciences de l'éducation

Conseil universitaire du 4 avril 2019



SOMMAIRE DU RAPPORT SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Le programme de baccalauréat en orientation, de même que les programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'orientation sont rattachés à la Faculté des sciences de l'éducation. L'enseignement de cette discipline est sous la responsabilité du Département des fondements et pratiques en éducation.

Le baccalauréat en orientation (B. Éd.) totalise 90 crédits. Les trois programmes de maîtrise en sciences de l'orientation (M.A.), soit la maîtrise professionnelle (intervention), la maîtrise recherche et intervention ainsi que la maîtrise recherche, comprennent 45 crédits chacun. Finalement, le doctorat en sciences de l'orientation (Ph. D.) compte 90 crédits. À la session d'automne 2017, 390 étudiants étaient inscrits au baccalauréat, 189 à la maîtrise professionnelle (intervention), 33 à la maîtrise recherche et intervention, 2 à la maîtrise recherche et 15 au doctorat.

La dernière évaluation périodique remonte à 2006 (CU-2006-147). Pour les besoins de la présente évaluation institutionnelle, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) a réalisé, durant l'hiver 2017, des consultations auprès des personnes concernées par les programmes (étudiants, diplômés et enseignants). En octobre 2017, les directions des programmes ont déposé un dossier d'autoévaluation, incluant les résultats des consultations. Ce dossier a été transmis à deux experts (un professeur de l'Université McGill et un consultant de France), qui ont ensuite effectué une visite à l'Université Laval afin de rencontrer les différents intervenants et de rédiger un rapport d'évaluation. Par après, le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) s'est réuni pour analyser l'ensemble de la documentation disponible et pour produire le présent rapport synthèse d'évaluation. Afin de porter un jugement sur les programmes, le CIEP s'est référé à la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval¹.

Le CIEP a identifié les principales forces des programmes en orientation et en sciences de l'orientation. Il a également relevé les points à améliorer pour satisfaire pleinement aux normes d'évaluation. Ces points prennent la forme de recommandations ou de suggestions auxquelles le doyen de la Faculté devra donner suite dans un plan d'action.

PRINCIPALES FORCES

- Les expertises des professeurs.
- L'accès à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ).
- La pertinence sociale des programmes.
- Le Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT).
- La qualité de l'encadrement des stagiaires.
- Le taux de diplomation à la maîtrise professionnelle.
- La Clinique de counseling et d'orientation de l'Université Laval.

RECOMMANDATIONS

- R1 Aux trois cycles, que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs d'intervention et les domaines importants et en émergence en orientation.

1. Source :

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf.

- R2 Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que les conditions d'admission fassent l'objet d'une réflexion.
- R3 Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que la fréquence de l'offre des cours est adéquate et que les cours annoncés sont offerts.
- R4 Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on révise l'offre de cours afin de :
- s'assurer de l'atteinte des objectifs de formation, notamment du développement des connaissances et des compétences liées aux tâches professionnelles réservées aux conseillers d'orientation;
 - mieux couvrir les différents secteurs d'intervention;
 - éviter la redondance des contenus.
- R5 À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on poursuive les efforts visant à bonifier la formation à la recherche.
- R6 À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on évalue la possibilité d'offrir des stages permettant aux étudiants de s'exposer à un plus grand nombre d'approches d'intervention.
- R7 Au baccalauréat, que l'on s'assure de préparer les étudiants à occuper les postes auxquels mène la formation et que l'on informe mieux les étudiants des débouchés du programme.
- R8 Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on veille à maintenir la taille des groupes à un niveau acceptable, particulièrement dans les cours axés sur la formation pratique.
- R9 Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on mette davantage en évidence les liens entre la théorie et la pratique.
- R10 Au baccalauréat, que l'on renforce les mesures d'appui à la réussite en vue d'améliorer la diplomation.
- R11 À la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et intervention et à la maîtrise recherche, que l'on mette en place des activités d'accueil et d'information.
- R12 À la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que le contenu du projet de rapport d'intervention et que l'encadrement des étudiants respectent le Règlement des études.
- R13 À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on prenne des mesures pour étendre l'utilisation des plans de collaboration.
- R14 Au doctorat, que l'on rende obligatoires les comités d'encadrement.
- R15 Aux cycles supérieurs, que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité des programmes.
- R16 À tous les cycles, que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation, notamment entre le baccalauréat et les deux programmes de maîtrise donnant accès à l'Ordre.

SUGGESTIONS

- S1 À la maîtrise recherche et intervention, que l'on inclue dans les objectifs du programme la formation sur l'éthique de la recherche.

- S2 À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que la Faculté des sciences de l'éducation collabore avec la Faculté des sciences sociales afin de permettre aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.
- S3 À la maîtrise recherche, que l'on s'interroge sur l'attrait du programme.
- S4 Au doctorat, que l'on évalue la pertinence d'exiger un projet de recherche détaillé dès l'admission.
- S5 Au baccalauréat, que l'on fasse la promotion des profils offerts (entrepreneurial, international, recherche).

Évaluation périodique des programmes

**Baccalauréat en orientation
Maîtrises en sciences de l'orientation
Doctorat en sciences de l'orientation**

PLAN D'ACTION DU DOYEN
de la Faculté des sciences de l'éducation

soumis au
vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes

12 mars 2019

1. Introduction

Comme le prévoit la Politique d'évaluation périodique des programmes de formation de l'Université Laval, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation (FSÉ ULaval) a préparé ce plan d'action afin de donner suite aux recommandations et aux suggestions du Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP).

2. Présentation de la discipline, du ou des programmes et des perspectives d'avenir

État des programmes

Depuis 75 ans, la formation en orientation a grandement évolué au Québec et, depuis 1987, le titre de conseiller d'orientation (c.o.) est réservé aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) qui admet, toutes les personnes diplômées de l'Université Laval (UL), titulaires d'un diplôme de maîtrise dont la formation répond à ses exigences relatives à 96 crédits de formation portant sur des thèmes précis. Depuis 2012, l'adoption de la Loi 21 a réservé des activités en partage avec d'autres professionnels. Ainsi, pour l'exercice de la profession de conseiller ou conseillère d'orientation, l'article 1.3.1 de la Loi 21 présente quatre activités réservées :

- Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité ;
- Évaluer les troubles mentaux lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre;
- Évaluer le retard mental;
- Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique.

Actuellement, l'UL offre six formations en sciences de l'orientation. Cette évaluation périodique couvre cinq d'entre elles, excluant ainsi le *Certificat en orientation* qui ne mène pas à l'obtention d'un grade.

- L'UL est l'institution d'enseignement supérieur francophone qui contribue le plus grandement à la formation du corps professionnel en orientation au Québec en recrutant plus de la moitié de l'effectif étudiant des baccalauréats et un peu plus de la moitié de celui des maîtrises.
- La poursuite du baccalauréat et de la maîtrise en orientation (profils *Intervention* ou *Recherche et Intervention*) assure le développement des compétences professionnelles visées par l'OCCOQ et qualifie les titulaires de ces diplômes au regard des 96 crédits de formation prescrits par l'OCCOQ.
- Nos programmes sont les seuls à offrir une formation pratique diversifiée avec deux grandes familles théoriques, soit celle de l'interactionnisme-stratégique (I.-S.) et celle de l'humanisme-existentielle (H.-E.).
- Le programme du doctorat en sciences de l'orientation est unique en Amérique du nord. Ses enseignements sont tributaires du transfert des connaissances de plusieurs laboratoires de recherche affiliés au centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail, à une Chaire de recherche du Canada en motivation, persévérance et réussite scolaires et d'une autre portant sur les pratiques parentales et les trajectoires scolaires et vocationnelles.
- Le domaine de l'orientation réfère non seulement à des dispositifs d'accompagnement situés au sein des systèmes éducatifs et du travail dans une société donnée mais aussi à des parcours, des transitions, des bifurcations d'orientation ayant des incidences dans plusieurs sphères de la vie ainsi que sur le développement, le maintien et l'obsolescence des compétences. C'est pourquoi, il importe d'imaginer de nouvelles formes de délibérations avec les personnes et les collectifs accompagnés quant à la formulation de perspectives d'avenir. Par exemple, le développement des interventions d'accompagnement à l'orientation pourrait s'inscrire dans une réflexion visant à préparer des individus et des groupes à contribuer au développement durable, à la construction de sociétés plus justes, au développement du pouvoir d'agir et à la mise en œuvre de formes

décentes d'organisation du travail. Elles viseraient à favoriser un développement optimal des « capacités » des individus, des environnements organisationnels et des communautés. Encourager de telles finalités conduit à infléchir les objectifs généraux des interventions vers de nouvelles directions. Enfin, une part, des actions proposées dans ce document visent à répondre à ces nouvelles perspectives et visent à s'y ajuster.

Principales forces du programme selon le rapport d'évaluation

- Les expertises des professeurs et des chercheurs.
- L'accès automatique à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ).
- Les pertinences sociales et scientifiques des programmes en sciences de l'orientation.
- Les transferts des connaissances dans la formation initiale générés par la recherche issue du Centre de recherche et d'intervention sur l'éducation et la vie au travail (CRIEVAT) et des chaires du Canada.
- La qualité exceptionnelle de l'encadrement et de la supervision des stagiaires.
- La Clinique de counseling et d'orientation de l'Université Laval.

3. Actions proposées pour répondre aux recommandations

Les actions proposées [A] pour répondre à chacune des recommandations [R] du CIEP sont présentées dans cette section. Si individuellement chacune de ces actions vise à répondre aux recommandations qui ont été faites par le Comité, considérées dans leur ensemble elles s'inscrivent dans le cadre d'orientations plus générales-

Notons que l'équipe de professeurs en orientation a été consultée activement pour la rédaction de ce plan d'action et qu'elle s'est mobilisée autour des actions qui y sont proposées. De même, tel qu'explicité en R15, mentionnons que depuis le début de l'automne 2018 l'articulation des programmes en orientation, tous cycles confondus, est désormais sous la responsabilité d'une même direction, ce qui devrait faciliter la réalisation des actions qui seront entreprises.

R1 - Aux trois cycles, que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs d'intervention et les domaines en émergence en orientation.

A-1.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation

La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) au baccalauréat et, le cas échéant proposera au comité de programmes la modification de certains cours déjà offerts, notamment ceux inscrits à la section des secteurs d'intervention en orientation, afin de s'assurer que les domaines scolaires, communautaires, organisationnels et de la réadaptation soient bien couverts.

Précisions : Notons que les professeurs de counseling et orientation (CSO) assurent déjà une actualisation continue des cours et des programmes en lien avec les domaines en émergence en orientation.

Résultats escomptés : Un programme qui couvre adéquatement les savoirs spécifiques en orientation des domaines scolaires, communautaires, organisationnels et de la réadaptation.

A-1.2 : Action proposée à la maîtrise professionnelle, maîtrise recherche-intervention

La direction de programmes verra à bonifier l'offre des séminaires spécialisés à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise en recherche et intervention (qui couvrent les principaux secteurs), afin de s'assurer que les domaines spécialisés suivants soient bien couverts : 1) jeunes et parcours post secondaires; 2)

pratiques émancipatrices en orientation et 3) constructivisme et relation d'aide en CSO. Ces changements seront approuvés par le comité des programmes.

Précisions : Notons que des professeurs en CSO assurent déjà une actualisation continue des séminaires.

Résultats escomptés : Création de trois nouveaux séminaires d'ici 2021 portant sur les thèmes ci-haut mentionnés. D'autres séminaires pourront être proposés.

A-1.3 : Action proposée au doctorat

La direction des programmes s'assurera de l'accès aux étudiants de doctorat à des cours rattachés à leur thème de recherche qui peuvent couvrir des domaines de pointe ou encore à des activités suivies hors Faculté ou des lectures dirigées sur des thèmes très précis.

Résultats escomptés : Un accès facilité pour des cours rattachés au thème de recherche de l'étudiant inscrit au doctorat.

R2 - Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que les conditions d'admission fassent l'objet d'une réflexion.

A-2.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation

La direction de programmes reverra les conditions d'admission au programme de baccalauréat en orientation pour s'assurer que les étudiants ayant une cote de rendement en deçà de 22 soient mieux préparés pour réussir leur programme.

Précisions : Ce travail est entamé. Au cours des dernières années, pour être admise au Baccalauréat en orientation, une personne doit être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) et avoir réussi les cours de Psychologie 101 ou 102 et de Méthodes quantitatives avancées 201-301-RE ou leurs équivalents. Pour les collégiens, une cote minimale de rendement au collégial de 22 est exigée pour l'admission au programme. En deçà de cette cote, le candidat doit réussir, au cours de sa première session d'études, une scolarité préparatoire n'excédant pas 12 crédits dont un minimum de 6 crédits non contributives. Chaque cours doit être réussi. Si ces conditions ne sont pas respectées, le candidat n'est pas autorisé à poursuivre ses études au programme.

Résultats escomptés : Le maintien et la réussite des étudiants inscrits au programme de baccalauréat en orientation.

A-2.2 : Action proposée à la maîtrise professionnelle.

La direction de programme reverra les conditions d'admission à la maîtrise professionnelle dans le cadre de la scolarité préparatoire en s'assurant de continuer à répondre aux exigences de l'Ordre.

Précisions : Que les candidats qui ne proviennent pas du baccalauréat en orientation soient admis à l'OCCOQ et qu'ils bénéficient d'un « suivi » personnalisé.

Résultats escomptés : Garantir que, quel que soit leur profil, les candidats qui ne proviennent pas du baccalauréat en orientation soient admis à l'OCCOQ.

R3 - Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que la fréquence de l'offre des cours est adéquate et que les cours annoncés sont offerts.

A-3.1 : Action proposée au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle en orientation

La direction de programmes analysera la fréquence des cours (particulièrement les cours à option) des trois dernières années et s'assurera avec le Département à stabiliser au maximum l'offre de cours.

Précisions : L'offre des cours à option est tributaire des décisions et des disponibilités en ressources professorales et financières du Département des fondements et pratiques en éducation (FPÉ).

Résultats escomptés : Une offre de cours stabilisée au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle en orientation et bien communiquée aux étudiants.

R4 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on révisé l'offre de cours afin de :

- **s'assurer de l'atteinte des objectifs de formation, notamment du développement des connaissances et des compétences liées aux tâches professionnelles réservées aux conseillers d'orientation;**
- **mieux couvrir les différents secteurs d'intervention;**
- **éviter la redondance des contenus.**

A-4.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

La direction de programmes analysera les plans de cours aux premier et deuxième cycles pour ajuster leurs contenus afin de s'assurer que les activités réservées aux conseillers et conseillères d'orientation soient adéquatement développées.

Précisions : Dans les évaluations de cours, on constate que des étudiants estiment ne pas avoir développé suffisamment les compétences reliées à l'exercice de la pratique quotidienne de l'orientation. Toutefois le niveau du baccalauréat ne permettra jamais d'assumer toutes les tâches directement liées à l'intervention en orientation. Dans ce contexte, une communication explicite des résultats du sondage facultaire 2019 sur les perspectives d'emploi en CSO est encouragée.

Résultats escomptés : Une démonstration explicite dans la description des programmes, bien communiquée aux étudiants, de l'adéquation entre la formation, notamment celle au premier cycle, de manière à ce qu'elle permette aux diplômés d'assumer certaines tâches liées à l'intervention dans le domaine du développement de la carrière.

A-4.2 : Action proposée au baccalauréat en orientation, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

La direction de programmes, en collaboration avec les professeurs responsables de la formation pratique, reverra les modalités de la formation pratique afin de s'assurer que les étudiants soient formés pour assumer toutes les compétences directement liées à l'intervention (bien se préparer à intervenir directement, à exercer un rôle-conseil et à occuper efficacement un emploi lié au développement de carrière et à l'orientation).

Précisions : Il importe ici de s'assurer des conditions optimales d'enseignement dans les cours de la composante de la formation pratique (taille des groupes, notamment).

Résultats escomptés : La garantie d'une préparation adéquate des futurs diplômés pour les compétences liées à l'intervention, bien communiquée aux étudiants.

A-4.3 : Action proposée au baccalauréat en orientation, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

La direction des programmes, en collaboration avec un comité ad hoc, procèdera à un examen systématique d'identification de la redondance des contenus au sein des plans de cours afin de mettre en place une procédure pour mieux répartir les modalités de transmission de certains contenus aux étudiants.

Précisions : La question de la redondance des contenus de cours se pose sous différents angles. Il faut identifier les répétitions inutiles de celles qui pourraient avoir un effet positif dans la formation. Un des enjeux consiste à mieux répartir les enseignements dans les différents cours de manière à éviter au maximum toute répétition pure et simple. Aussi, le défi consiste à élargir et actualiser suffisamment le cadre théorique pour mieux refléter la diversité et la richesse de la littérature actuelle. Sans nier la présence éventuelle de simples duplications de contenus.

Résultats escomptés : Des plans de cours sans redondance et, le cas échéant, dont la pertinence sera bien communiquée aux étudiants par les professeurs concernés.

A-4.4 : Action proposée au baccalauréat en orientation, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

La direction des programmes réalisera un examen systématique des objectifs et contenus des cours de nos formations pouvant être crédités dans le cadre de la formation à la psychothérapie.

Précisions : Plusieurs étudiants de nos programmes souhaiteraient poursuivre leur formation pour acquérir l'attestation de formation pour être autorisés à pratiquer la psychothérapie qui constitue une activité réservée partagée, sous réserve de l'obtention de l'accréditation. Plusieurs de nos cours sont considérés comme contributives à une telle formation.

Résultats escomptés : Un accès facilité à nos étudiants au permis donnant accès à la pratique de la psychothérapie.

R5 - À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on poursuive les efforts visant à bonifier la formation à la recherche.

A-5.1 : Action proposée à la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat

La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) à la maîtrise et au doctorat et, le cas échéant, proposera au comité de programmes la modification de certains cours afin de bonifier la formation à la recherche, notamment au plan des méthodes de recherche.

Précisions : Notons que les professeurs assurent déjà une actualisation continue des cours et des programmes en lien avec la formation à la recherche.

Résultats escomptés : Une formation qui couvre adéquatement les savoirs requis relatifs à la formation à la recherche.

A-5.2 : Action proposée à la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat

À l'aide du portail programmes et de l'association étudiante, la direction des programmes encouragera et suscitera la participation des étudiants à des événements à caractère scientifique (ex. : Symposium du CRIEVAT, INITIO, journée de la recherche, séminaires de transfert des résultats de la recherche, participation à des congrès scientifiques, forums regroupant chercheurs et praticiens, etc.) auprès des étudiants en sciences de l'orientation.

Précisions : La question de la place de la recherche dans les programmes et plus précisément de la recherche appliquée semble unanimement constituer un défi pour les prochaines années. Il nous faut former non seulement « à la recherche » mais aussi « par la recherche » en créant notamment plus d'opportunités pour les étudiants d'intégrer les équipes de recherches.

Résultats escomptés : Une augmentation significative de la participation des étudiants en orientation à des activités de communications, de transfert et de rédaction scientifique de concert avec le CRIEVAT et les chaires de recherche sous la gouverne de professeurs en sciences de l'orientation.

A-5.3 : Action proposée à la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat

À l'aide des centres de recherche et du portail programmes, la direction de programmes s'assurera de la promotion des bourses et des autres formes de soutien à la formation à la recherche, afin d'encourager et d'accompagner les meilleurs étudiants du baccalauréat à postuler (dès l'automne de la troisième année) sur des bourses de maîtrise recherche du FQRSC et du CRSH et d'accroître le nombre de boursiers des grands organismes.

Résultats escomptés : Une augmentation du nombre de bourses et autres soutiens de la formation à la recherche obtenus par les étudiants des programmes concernés.

R6 - À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on évalue la possibilité d'offrir des stages permettant aux étudiants de s'exposer à un plus grand nombre d'approches d'intervention.

A-6.1 : Actions proposées à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

En collaboration avec l'équipe de professeurs, la direction de programmes s'assurera de continuer à exposer les étudiants à une diversité de perspectives et d'offrir la possibilité d'une formation pratique dans les deux grandes familles théoriques en supervision des stages, soit celle de l'interactionnisme-stratégique (I.-S.) et l'humanisme-existentielle (H.-E.).

Précisions : Au cours des trois dernières années, un chantier sur la formation pratique a permis de revoir la structure des stages offerts au deuxième cycle (par ex. suppression des stages de courte durée dans les deux formules). Ce travail a permis une révision en profondeur de la structure des stages offerts pour chacune des deux grandes orientations théoriques : humaniste-existentielle et interactionnisme-stratégique. Ce choix implique une diversité d'interventions de nature clinique et psychologique d'une part, et, d'autre part, de nature socioéducative et psychosociologique.

Résultats escomptés : Maintien de la diversité des formules en formation pratique en cohérence avec la structure de la formation initiale et avancée en orientation.

A-6.2 : Action proposée à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

En collaboration avec l'équipe de professeurs responsables de la formation pratique, la direction de programme s'assurera du développement et du maintien d'une activité de supervision créditée (3 crédits) avec la réalisation d'une intervention en groupe simultanément avec les stages H.-E. et I.-S.

Précisions : Le chantier de la formation pratique a permis de revoir la structure des stages offerts, dont notamment la modalité de la supervision des interventions en groupe au deuxième cycle. Ce travail a été réalisé.

Résultats escomptés : Le maintien d'un stage pour réaliser une intervention de groupe supervisée (CSO-7030) à la suite du cours de CSO-7022.

R7 - Au baccalauréat, que l'on s'assure de préparer les étudiants à occuper les postes auxquels mène la formation et que l'on informe mieux les étudiants des débouchés du programme.

A-7.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation

La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) au baccalauréat et, le cas échéant, proposera aux comités de programmes la modification de certains cours afin de mieux préparer les étudiants à occuper la gamme variée des postes auxquels mène la formation.

Précisions : Notons que les professeurs assurent déjà une actualisation continue des cours et des programmes en lien avec les divers postes et fonctions que peuvent occuper les étudiants au terme d'un baccalauréat.

Résultats escomptés : Une formation qui couvre adéquatement les savoirs requis relatifs à la diversité des postes auxquels mène la formation.

A-7.2 : Action proposée au baccalauréat en orientation

À l'aide de l'enquête auprès des diplômés, la direction de programmes s'assurera de recenser et de décrire les différents débouchés possibles pour les gradués du programme de baccalauréat en orientation. Sur la base des informations recueillies, un document d'information offrant un portrait des postes et des débouchés possibles pour les diplômés du programme sera produit et diffusé.

Précisions : À l'automne 2018, deux enquêtes ont été menées auprès des récents diplômés du baccalauréat et de la maîtrise afin de connaître leur situation professionnelle. Ces informations seront utilisées dans le cadre de cette action.

Résultats escomptés : Une diffusion d'information, auprès des étudiants du baccalauréat en orientation, des débouchés d'emploi possible au terme de cette formation de premier cycle.

A-7.3 : Action proposée

À l'aide des personnes concernées, la direction de programmes s'assurera de la diffusion auprès des aides pédagogiques individuels (API), des c.o., des collégiens et des étudiants inscrits au baccalauréat en orientation, sur différentes plateformes et par les moyens les plus efficaces, des résultats de l'enquête facultaire de l'A18 et des principaux constats.

Précisions : Rendre plus visibles les perspectives d'emploi de nos diplômés au baccalauréat en orientation. En plus d'informer les étudiants au baccalauréat des débouchés de leur programme, nous cherchons à recruter les cégépiens qui pourraient être hésitants à entreprendre des études dans un domaine qui exige la maîtrise pour accéder à l'Ordre.

Résultats escomptés : Une augmentation du recrutement des collégiens et une meilleure information aux étudiants cheminant dans le programme à propos des débouchés intéressants au terme de leur formation de premier cycle.

R8 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on veille à maintenir la taille des groupes à un niveau acceptable, particulièrement dans les cours axés sur la formation pratique.

A-8.1 : Action proposée au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention en orientation

Avec l'aide des professeurs responsables de la formation pratique, la direction des programmes réalisera un état de situation de la taille des groupes dans les cours axés sur la formation pratique afin d'établir le nombre optimal d'étudiants dans ces cours et, le cas échéant, faire les ajustements nécessaires.

Précisions : Bien que les résultats de l'évaluation périodique auprès des étudiants confortent la réputation d'excellence de nos programmes, celle réalisée auprès des professeurs pointe un risque de détérioration de la qualité de l'ensemble de la formation. Ceci, principalement en raison des réductions successives des ressources allouées au cours des dernières années. Ces coupures budgétaires ont eu des impacts directs sur les conditions d'encadrement avec l'augmentation du nombre d'étudiants par section. Le maintien de l'excellence des programmes en CSO à l'Université Laval passe par la recherche du délicat équilibre entre les ressources disponibles et le maintien de conditions de soutien pédagogique adéquates permettant

d'assurer un encadrement optimal des étudiants, notamment au sein des cours associés à la formation pratique.

Résultats escomptés : Une garantie des meilleures conditions possible de formation en assurant un nombre limite d'étudiants et d'étudiantes dans les cours axés sur la formation pratique.

A-8.2 : Action proposée pour les activités de la supervision offertes à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

En collaboration avec les professeurs responsables de la formation pratique, la direction de programmes veillera au maintien des seuils maximums requis du nombre de stagiaires au sein des supervisions à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention.

Précisions : Nos quotas (nombre requis de stagiaires supervisés selon la formule des stages) sont prescrits par un règlement de l'OCCOQ et ils ne peuvent pas être remis en question annuellement. Rappelons que nous avons consentis d'augmenter au cours des dernières années, plusieurs contingents (ex. les très grands groupes à 100 étudiants et plus) au baccalauréat afin de s'assurer de la qualité de nos enseignements au deuxième cycle, dont notamment les activités de supervision.

Résultats escomptés : Le maintien dans les programmes des conditions optimales (p. ex. les seuils maximums selon les approches) de supervision au sein des stages en tenant compte des exigences prescrites par l'OCCOQ.

R9 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on mette davantage en évidence les liens entre la théorie et la pratique.

A-9.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation

À l'aide du portail programmes, d'une rencontre d'information et d'un dépliant d'information, la direction des programmes s'assurera de la promotion aux étudiants, dès le début de leur parcours, des trois profils (recherche, entrepreneuriat, international). Ces communications visent, d'une part, à faire connaître ces trois profils et d'autre part, à faire ressortir les liens entre la théorie et la pratique.

Précisions : Cette action vise à offrir des stages crédités (6 crédits) aux étudiants du baccalauréat pour favoriser la construction des savoirs issus de l'interrelation de la recherche et des pratiques professionnelles.

Résultats escomptés : Une meilleure information des étudiants des trois profils et le suivi du nombre d'étudiants qui auront complété un stage de recherche au cours de chaque année afin de rendre compte de l'augmentation.

A-9.2 : Action proposée à la maîtrise professionnelle

La direction de programmes organisera une rencontre avec l'équipe pédagogique de CSO-6028 afin de revoir l'activité «Rapport de projet d'intervention (CSO-6028)» pour s'assurer qu'elle favorise toujours au mieux l'interrelation de la recherche et des pratiques professionnelles tout en accélérant la diplomation chez les étudiants du programme.

Précisions : Depuis l'automne 2012, une activité professionnelle de 6 crédits (CSO6028), dont la finalité vise entre autres cette articulation théorie-pratique en orientation, facilite la construction des savoirs issus de la recherche et de la collaboration avec les praticiens.

Résultats escomptés : Maximiser l'intégration des savoirs issus de l'interrelation de la recherche et des pratiques professionnelles et réviser, le cas échéant, les objectifs de cette activité.

A-9.3 : Action proposée au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et recherche et intervention

La direction de programmes organisera, au moins une fois par année, des séances de travail réunissant les professeurs de CSO pour travailler à améliorer la mise en évidence des liens entre théorie et pratique dans les enseignements aux trois cycles.

Précisions : Il est à noter que la maîtrise recherche-intervention permet de réaliser un mémoire de 24 crédits et de réaliser un stage professionnel supervisé. Une entente intervenue avec l'OCCOQ donne à nos étudiants, inscrits dans ce profil, un accès à l'Ordre des conseillères et des conseillers d'orientation du Québec (OCCOQ).

Résultats escomptés : Des rencontres régulières (au moins une fois par année) entre les professeurs de CSO permettant d'assurer les articulations théorie-pratique dans les plans de cours des trois cycles et de les rendre plus visibles auprès des étudiants de tous les programmes.

R10 - Au baccalauréat, que l'on renforce les mesures d'appui à la réussite en vue d'améliorer la diplomation.

A-10.1 : Action proposée au baccalauréat en orientation

À l'aide du portail programme et d'une rencontre en début d'année, la direction de programmes fera mieux connaître les mesures préventives de soutien à la réussite pour les étudiants au baccalauréat en orientation.

Précisions : Déjà, l'équipe de direction du baccalauréat en orientation applique des mesures préventives de soutien à la réussite des études au moment de l'admission des candidates et des candidats dont le dossier scolaire est moins garant de leur réussite dans la poursuite de ce programme en ne leur permettant pas d'inscrire plus de 12 crédits de formation, par exemple. De même, l'étudiante ou l'étudiant qui désire des mesures d'appui est invité à adresser des demandes en ce sens au programme qui peut, le cas échéant, intervenir auprès d'autres membres du personnel enseignant des programmes en orientation pour négocier des conditions favorables à la réussite de leurs études.

Résultats escomptés : Une augmentation de 5% du taux diplomation des étudiants du baccalauréat en orientation.

A-10.2 : Action proposée au baccalauréat en orientation

À l'aide du portail programme et du SPLA, la direction de programmes s'assurera de communiquer aux étudiants les informations relatives aux débouchés académiques et professionnels de ce programme et mettra en place les stratégies identifiées comme les plus porteuses pour la réussite du programme.

Précisions : Utiliser les réseaux sociaux (p. ex. page *Facebook* des étudiants du baccalauréat en orientation) et travailler conjointement avec le comité de l'association des étudiants du baccalauréat en orientation pour diffuser les mesures de soutien à la réussite. Dans le portail dédié aux étudiants en orientation et lors des stages réalisés au premier cycle, diffuser les informations relatives aux débouchés académiques et professionnels de ce programme en s'assurant que tous les étudiants du programme soient rejoints.

Résultats escomptés : Une augmentation de 5% du taux diplomation des étudiants du Baccalauréat en orientation.

R11 - À la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et intervention et à la maîtrise recherche, que l'on mette en place des activités d'accueil et d'information.

A-11.1 : Action proposée à la maîtrise professionnelle

La direction de programmes planifiera et réalisera des activités d'accueil et d'information pour les étudiants des programmes à la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et intervention et à la maîtrise recherche, et verra à leur diffusion.

Précisions : Cette action vise à améliorer l'expérience étudiante en s'assurant que l'information pour la bonne marche des études (accueil, cheminements, mesures d'appui, etc.) soit transmise à plusieurs moments du parcours universitaire,

Résultats escomptés : Création et mise en ligne d'un portail d'information des programmes dédié aux étudiants inscrits en orientation dans lequel les étudiants retrouveront les informations pertinentes à leur cheminement.

R12 - À la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que le contenu du projet de rapport d'intervention et que l'encadrement des étudiants respectent le Règlement des études.

A-12.1 : Action proposée

La direction des programmes, en collaboration avec la direction de département, veillera à ce que les activités du cours CSO-6028 (RPI) soient exclusivement dispensées par des professeurs en sciences de l'orientation et que le contenu du rapport d'intervention respecte le Règlement des études en ce qu'il devra faire état d'une réflexion théorique ou analytique portant sur une problématique professionnelle liée au domaine d'intervention.

Précisions : Cela est effectif depuis l'automne 2018.

Résultats escomptés : Une garantie que le RPI soit supervisé par des professeurs et que le contenu respectera le règlement des études.

R13 - À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on prenne des mesures pour étendre l'utilisation des plans de collaboration.

A-13.1 : Action proposée

À l'aide du portail programme et d'une rencontre d'Information, la direction de programmes fera la promotion de l'utilisation des plans de collaboration auprès des professeurs et des étudiants inscrits à la maîtrise recherche et intervention, la maîtrise recherche et au doctorat.

Précisions : Les plans de collaboration sont déjà utilisés par une majorité de professeurs. Certains ne les utilisent pas systématiquement mais ils s'en inspirent dans leurs pratiques d'encadrement.

Résultats escomptés : Une amélioration de l'expérience de l'encadrement des mémoires et des doctorats par l'intégration des plans de collaboration et une augmentation du nombre d'étudiants et de professeurs qui utilisent le plan de collaboration.

R14 - Au doctorat, que l'on rende obligatoires les comités d'encadrement.

A-14.1 : Action proposée

Rendre obligatoires les comités d'encadrement.

Résultats escomptés : Assurer un meilleur encadrement des étudiants au doctorat en sciences de l'orientation tout au long de leur cheminement.

R15 - Aux cycles supérieurs, que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité des programmes.

A-15.1 : Action proposée

La direction des programmes s'assurera de la fréquence des réunions de programmes dans le respect du Règlement des études.

Précisions : Depuis l'automne 2016, il y a plus de trois réunions des comités de programmes aux cycles supérieurs annuellement.

Résultats escomptés : La tenue d'un minimum de trois réunions annuellement pour les comités de programme aux cycles supérieurs.

A-15.2 : Action proposée

La direction de programme proposera la mise en place d'un comité élargi des programmes en CSO d'ici l'automne 2019, pour les deux prochaines années, afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action.

Précisions : Cette action vise à évaluer la pertinence d'un comité élargi des programmes ou d'un retour à la formule de deux comités de programme, le cas échéant.

Résultats escomptés : Évaluation de la pertinence de la pérennité d'un comité élargi des programmes en CSO après les deux premières années de la mise en production du plan d'action du doyen.

R16 - À tous les cycles, que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation, notamment entre le baccalauréat et les deux programmes de maîtrise donnant un accès automatique à l'Ordre.

A-16.1 : Action proposée

La direction de programmes organisera chaque année au moins une rencontre avec les professeurs en CSO pour discuter de la cohérence de la formation entre les programmes en orientation de premier et deuxième cycles.

Résultats escomptés : Un meilleur arrimage entre le baccalauréat et les deux programmes de maîtrise donnant un accès automatique à l'Ordre.

A-16.2 : Action proposée

La direction de programmes créera et développera un portail programmes dans lequel figure l'ensemble des informations pertinentes concernant les programmes en sciences de l'orientation.

Résultats escomptés : D'ici l'automne 2019, partager l'information pertinente de la gestion des études et des programmes, aux cycles supérieurs, dans un portail programme dédié aux étudiants mais aussi accessible aux professeurs de CSO .

A-16.3 : Action proposée

La direction de programmes reverra la scolarité préparatoire pour les programmes de maîtrise donnant un accès automatique à l'Ordre pour les étudiants admis à la maîtrise qui proviennent d'autres programmes que le baccalauréat en orientation.

Résultats escomptés : Une amélioration de la préparation aux exigences de l'Ordre pour les étudiants admis à la maîtrise qui proviennent d'autres programmes que le baccalauréat en orientation.

4. Actions proposées pour répondre aux suggestions

Afin de répondre à chacune des suggestions [S] du CIEP, les actions suivantes sont proposées [AS] :

S1 - À la maîtrise recherche et intervention, que l'on inclue dans les objectifs du programme la formation sur l'éthique de la recherche.

AS-1.1 : Action proposée

La direction de programmes reverra les objectifs du programme de la maîtrise recherche et intervention et la présentation générale et la description officielle des programmes sur le site de l'Université Laval, afin de s'assurer que les objectifs de la formation sur l'éthique de la recherche soient bien en évidence.

Précisions : Nous offrons déjà un cours obligatoire CSO-7004 Éthique de l'intervention et de la recherche qui inclut explicitement cette dimension.

Résultats escomptés : Une information plus visible concernant la formation sur l'éthique de la recherche.

S2 - À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que la Faculté des sciences de l'éducation collabore avec la Faculté des sciences sociales afin de permettre aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

AS-2.1 : Action proposée à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention

La direction de programmes organisera des échanges avec des professeurs de la Faculté des sciences sociales pour discuter de la possibilité de permettre aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

Précisions : Mettre à profit la réflexion réalisée par un groupe de cinq professeurs ayant réalisé une étude prospective pendant au moins deux années (2014-2016) sur la possibilité de créer un programme court de formation au troisième cycle permettant de répondre aux exigences pour la délivrance du permis de pratique de la psychothérapie à l'Ordre des psychologues du Québec et obtenir ainsi l'attestation pour l'évaluation des troubles mentaux de l'OCCOQ. La conclusion insistait sur l'opportunité d'offrir ce type de formation pour en assurer le leadership au Québec.

Résultats escomptés : En collaboration avec la Faculté des sciences sociales, la tenue d'une rencontre pour explorer et, le cas échéant, convenir des différentes mesures permettant aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

S3 - À la maîtrise recherche, que l'on s'interroge sur l'attrait du programme.

AS-3.1 : Action proposée

La direction de programmes fera un état de situation des inscriptions au programme de maîtrise recherche et des caractéristiques des étudiants qui y sont inscrits.

Résultats escomptés : Un état de situation sur la pertinence de ce programme en collaboration avec les professeurs en CSO et le comité des programmes.

S4 - Au doctorat, que l'on évalue la pertinence d'exiger un projet de recherche détaillé dès l'admission

AS-4.1 : Action proposée

La direction des programmes, en collaboration avec les professeurs de CSO, verra à simplifier les exigences rattachées à la présentation d'un projet de recherche à l'admission.

Précisions : Il est utile de demander une esquisse du projet doctoral pour l'évaluation du dossier des candidats.

Résultats escomptés : Simplifier, préciser et uniformiser les exigences liées à la présentation d'une esquisse du projet de recherche à l'admission au doctorat en sciences de l'orientation.

S5 - Au baccalauréat, que l'on fasse la promotion des profils offerts (entrepreneurial, international, recherche).

AS-5.1 : Action proposée

À l'aide d'une rencontre d'information, d'un dépliant et du portail programme, la direction des programmes s'assurera de la promotion des profils offerts (entrepreneurial, international et recherche).

Résultats escomptés : La réalisation d'une rencontre d'information, la diffusion d'information et la présentation des profils offerts aux étudiants d'ici l'automne 2019.

5. Échéancier

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R1 - Aux trois cycles, que l'on s'assure que les programmes couvrent bien les secteurs d'intervention et les domaines importants et en émergence en orientation.			
A-1.1	La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) au baccalauréat et, le cas échéant, proposera au comité de programmes la modification de certains cours déjà offerts, notamment ceux inscrits à la section des secteurs d'intervention en orientation, afin de s'assurer que les domaines scolaires, communautaires, organisationnels et de la réadaptation soient bien couverts.	A2019	Directions des programmes; comité de programmes ; direction de département
A-1.2	La direction de programmes verra à bonifier l'offre des séminaires spécialisés à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention (qui couvrent les principaux secteurs), afin de s'assurer que les domaines spécialisés suivants soient bien couverts : 1) jeunes et parcours post secondaires; 2) pratiques émancipatrices en orientation et 3) constructivisme et relation d'aide en CSO. Ces changements seront approuvés par le comité des programmes.	A2020 En cours	Directions des programmes; comité de programmes; direction de département
A-1.3	La direction des programmes s'assurera de l'accès aux étudiants de doctorat à des cours rattachés à leur thème de recherche qui peuvent couvrir des domaines de pointe ou encore à des activités suivies hors Faculté ou des lectures dirigées sur des thèmes très précis.	Déjà réalisé	Directions des programmes
R2 - Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que les conditions d'admission fassent l'objet d'une réflexion.			
A-2.1	La direction de programmes reverra les conditions d'admission au programme du baccalauréat en orientation pour s'assurer que les étudiants ayant une cote de rendement en deçà de 22 soient mieux préparés pour réussir leur programme.	A2018 Déjà réalisé	Direction des programmes
A-2.2	La direction de programme reverra les conditions d'admission à la maîtrise professionnelle dans le cadre de la scolarité préparatoire en s'assurant de continuer à répondre aux exigences de l'Ordre.	E2019 En cours	Directions des programmes; comité de programme
R3 - Au baccalauréat et à la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que la fréquence de l'offre des cours est adéquate et que les cours annoncés sont offerts.			
A-3.1	La direction de programmes analysera la fréquence des cours (particulièrement les cours à option) des trois dernières années et s'assurera avec le département à stabiliser au maximum l'offre de cours.	H2019 Déjà fait à la maîtrise professionnelle	Directions des programmes; comité des programmes (1 ^{er} cycle); direction de département
R4 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on révise l'offre de cours afin de :			
<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de l'atteinte des objectifs de formation, notamment du développement des connaissances et des compétences liées aux tâches professionnelles réservées aux conseillers d'orientation; - mieux couvrir les différents secteurs d'intervention; - éviter la redondance des contenus. 			
A-4.1	La direction de programmes analysera les plans de cours aux premier et deuxième cycles pour ajuster leurs contenus afin de s'assurer que les activités réservées aux conseillers d'orientation soient adéquatement développées.	A2019	Directions des programmes ; direction de département; Comité de programmes

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-4.2	La direction de programmes, en collaboration avec les professeurs responsables de la formation pratique, reverra les modalités de la formation pratique afin de s'assurer que les étudiants soient formés pour assumer toutes les compétences directement liées à l'intervention (bien se préparer à intervenir directement, à exercer un rôle-conseil et à occuper efficacement un emploi lié au développement de carrière et à l'orientation).	H2018 En continu	Directions des programmes, professeurs responsables de la formation pratique, direction de département
A-4.3	La direction des programmes, en collaboration avec un comité ad hoc, procèdera à un examen systématique d'identification de la redondance des contenus au sein des plans de cours afin de mettre en place une procédure pour mieux répartir les modalités de transmission de certains contenus aux étudiants.	A2019	Direction des programmes, comités de programmes et/ ou comité ad hoc
A-4.4	La direction des programmes réalisera un examen systématique des objectifs et contenus des cours de nos formations pouvant être crédités dans le cadre de la formation à la psychothérapie.	E2019	Directions des programmes; comités des programmes
R5 - À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on poursuive les efforts visant à bonifier la formation à la recherche.			
A-5.1	La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) à la maîtrise et au doctorat et, le cas échéant, proposera aux comités de programmes la modification de certains cours afin de bonifier la formation à la recherche, notamment au plan des méthodes de recherche.	A-2019	Direction des programmes
A-5.2	À l'aide du portail programmes et de l'association étudiante, la direction des programmes encouragera et suscitera la participation des étudiants à des événements à caractère scientifique (ex. : Symposium du CRIEVAT, INITIO, journée de la recherche, séminaires de transfert des résultats de la recherche, participation à des congrès scientifiques, forums regroupant chercheurs et praticiens, etc.) auprès des étudiants en sciences de l'orientation.	A-2018 En continu	Directions des programmes
A-5.3	À l'aide des centres de recherche et du portail programmes, la direction de programmes s'assurera de la promotion des bourses et des autres formes de soutien à la formation à la recherche, afin d'encourager et d'accompagner les meilleurs étudiants du baccalauréat à postuler (dès l'automne de la 3 ^e année) sur des bourses de maîtrise recherche du FQRSC et du CRSH et d'accroître le nombre de boursiers des grands organismes.	H-2018 En continu	Direction des programmes, direction facultaire
R6 - À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on évalue la possibilité d'offrir des stages permettant aux étudiants de s'exposer à un plus grand nombre d'approches d'intervention.			
A-6.1	En collaboration avec l'équipe de professeurs, la direction de programmes s'assurera de continuer à exposer les étudiants à une diversité de perspectives et d'offrir la possibilité d'une formation pratique dans les deux grandes familles théoriques en supervision des stages, soit celle de l'interactionnisme-stratégique (I.-S.) et l'humanisme-existentielle (H.-E.).	A2016 Déjà réalisé	Directions des programmes Direction du département, équipe de professeurs
A-6.2	En collaboration avec l'équipe de professeurs responsables de la formation pratique, la direction de programme s'assurera du développement et du maintien d'une activité de supervision créditée (3 crédits) avec la réalisation d'une intervention en groupe simultanément avec les stages H.-E. et I.-S.	H2017 Déjà réalisé	Directions des programmes Direction du département, professeurs responsables de la formation pratique

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R7 - Au baccalauréat, que l'on s'assure de préparer les étudiants à occuper les postes auxquels mène la formation et que l'on informe mieux les étudiants des débouchés du programme.			
A-7.1	La direction de programmes reverra l'offre des cours (étude des plans de cours en comité) au baccalauréat et, le cas échéant, proposera aux comités de programmes la modification de certains cours afin de mieux préparer les étudiants à occuper la gamme variée des postes auxquels mène la formation.	A-2019	Direction des programmes
A-7.2	À l'aide de l'enquête auprès des diplômés, la direction de programmes s'assurera de recenser et de décrire les différents débouchés possibles pour les gradués du programme de baccalauréat en orientation. Sur la base des informations recueillies, un document d'information offrant un portrait des postes et des débouchés possibles pour les diplômés du programme sera produit et diffusé.	A-2018 Travail amorcé	Directions des programmes; vice-doyen aux études; professionnelle chargée de l'enquête
A-7.3	À l'aide des personnes concernées, la direction de programmes s'assurera de la diffusion auprès des API, des c.o., des collégiens et des étudiants inscrits au baccalauréat en orientation, sur différentes plateformes et par les moyens les plus efficaces, des résultats de l'enquête facultaire de l'A18 et des principaux constats.	A-2019 En cours	Directions des programmes Vice-doyen aux études; professionnelle (recrutement)
R8 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on veille à maintenir la taille des groupes à un niveau acceptable, particulièrement dans les cours axés sur la formation pratique.			
A-8.1	Avec l'aide des professeurs responsables de la formation pratique, la direction des programmes réalisera un état de situation de la taille des groupes dans les cours axés sur la formation pratique afin d'établir le nombre optimal d'étudiants dans ces cours et, le cas échéant, faire les ajustements nécessaires.	H-2019 En continu	Directions du département et des programmes; professeurs de CSO responsables des cours de la formation pratique
A-8.2	En collaboration avec les professeurs responsables de la formation pratique, la direction de programmes veillera au maintien des seuils maximums requis du nombre de stagiaires au sein des supervisions à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention.	H-2019 En continu	Directions du département et des programmes; professeurs responsables de la formation pratique (supervision)
R9 - Au baccalauréat, à la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que l'on mette davantage en évidence les liens entre la théorie et la pratique.			
A-9.1	À l'aide du portail programmes, d'une rencontre d'information et d'un dépliant d'information, la direction des programmes s'assurera de la promotion aux étudiants, dès le début de leur parcours, des trois profils (recherche, entrepreneuriat, international). Ces communications visent, d'une part, à faire connaître ces trois profils et d'autre part, à faire ressortir les liens entre la théorie et la pratique.	A-2018 (en cours) En continu	Directions des programmes; Centre de recherche, chaires de recherche et professeurs
A-9.2	La direction de programmes organisera une rencontre avec l'équipe pédagogique de CSO-6028 afin de revoir l'activité «Rapport de projet d'intervention (CSO-6028)» pour s'assurer qu'elle favorise toujours au mieux l'interrelation de la recherche et des pratiques professionnelles tout en accélérant la diplomation chez les étudiants du programme.	A-2018 Déjà réalisé	Directions des programmes et responsable du RPI et équipe professorale

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
A-9.3	La direction de programmes organisera, au moins une fois par année, des séances de travail réunissant les professeurs de CSO pour travailler à améliorer la mise en évidence des liens entre théorie et pratique dans les enseignements des cycles supérieurs.	A-2019 En continu	Directions des programmes, équipe de professeurs en CSO
R10 - Au baccalauréat, que l'on renforce les mesures d'appui à la réussite en vue d'améliorer la diplomation.			
A-10.1	À l'aide du portail programmes et d'une rencontre en début d'année, la direction de programmes fera mieux connaître les mesures préventives de soutien à la réussite pour les étudiants au baccalauréat en orientation.	A-2018 (en cours) En continu	Directions des programmes; conseillère aux études et agente à la gestion des études
A-10.2	À l'aide du portail programmes et du SPLA, la direction de programmes s'assurera de communiquer aux étudiants les informations relatives aux débouchés académiques et professionnels de ce programme et mettra en place les stratégies identifiées comme les plus porteuses pour la réussite du programme.	H-2019	Directions des programmes et SPLA
R11 - À la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et intervention et à la maîtrise recherche, que l'on mette en place des activités d'accueil et d'information.			
A-11.1	La direction de programmes planifiera et réalisera des activités d'accueil et d'information pour les étudiants des programmes à la maîtrise professionnelle, à la maîtrise recherche et intervention et à la maîtrise recherche, et verra à leur diffusion.	A-2019 En continu	Directions des programmes; responsables des stages et associations étudiantes.
R12 - À la maîtrise professionnelle, que l'on s'assure que le contenu du projet de rapport d'intervention et que l'encadrement des étudiants respectent le Règlement des études.			
A-12.1	La direction des programmes, en collaboration avec la direction de département, veillera à ce que les activités du cours CSO-6028 (RPI) soient exclusivement dispensées par des professeurs en sciences de l'orientation et que le contenu du rapport d'intervention respecte le Règlement des études en ce qu'il devra faire état d'une réflexion théorique ou analytique portant sur une problématique professionnelle liée au domaine d'intervention.	Déjà réalisé	Direction des programmes et direction du département
R13 - À la maîtrise recherche et intervention, à la maîtrise recherche et au doctorat, que l'on prenne des mesures pour étendre l'utilisation des plans de collaboration.			
A-13.1	À l'aide du portail programme et d'une rencontre d'Information, la direction de programmes fera la promotion de l'utilisation des plans de collaboration auprès des professeurs et des étudiants inscrits à la maîtrise recherche et intervention, la maîtrise recherche et au doctorat.	A-2018 Déjà fait En continu	Direction des programmes de cycles supérieurs, comité des programmes, équipe de professeurs en CSO
R14 - Au doctorat, que l'on rende obligatoires les comités d'encadrement.			
A-14.1	Rendre obligatoires les comités d'encadrement.	A-2019	Direction de programme Direction de Département

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
R15 - Aux cycles supérieurs, que l'on respecte le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité des programmes.			
A-15.1	La direction des programmes s'assurera de la fréquence des réunions de programmes dans le respect du Règlement des études.	H-2019	Direction des programmes et membres du comité de programme
A-15.2	La direction de programme proposera la mise en place d'un comité élargi des programmes en CSO d'ici l'automne 2019, pour les deux prochaines années, afin de faciliter la mise en œuvre du plan d'action.	A-2019	Direction des programmes et membres du comité de programme
R16 - À tous les cycles, que les enseignants se concertent afin d'assurer la cohérence de la formation, notamment entre le baccalauréat et les deux programmes de maîtrise donnant accès à l'Ordre.			
A-15.1	La direction de programmes organisera chaque année au moins une rencontre avec les professeurs en CSO pour discuter de la cohérence de la formation entre les programmes en orientation de 1 ^{er} et 2 ^e cycles.	A-2018 En continu	Direction des programmes
A-15.2	La direction de programmes créera et développera un portail programmes dans lequel figure l'ensemble des informations pertinentes concernant les programmes en sciences de l'orientation.	H-2019 En continu	Directions des programmes; gestion des études
A-15.3	La direction de programmes reverra la propédeutique pour les programmes de maîtrise donnant un accès automatique à l'Ordre pour les étudiants admis à la maîtrise qui proviennent d'autres programmes que le baccalauréat en orientation.	H-2020	Directions des programmes; comité élargi des programmes
S1 - À la maîtrise recherche et intervention, que l'on inclue dans les objectifs du programme la formation sur l'éthique de la recherche.			
AS-1.1	La direction de programmes reverra les objectifs du programme de la maîtrise recherche et intervention et la présentation générale et la description officielle des programmes sur le site de l'Université Laval, afin de s'assurer que les objectifs de la formation sur l'éthique de la recherche soient bien en évidence.	A2018 Déjà réalisé	Direction des programmes
S2 - À la maîtrise professionnelle et à la maîtrise recherche et intervention, que la Faculté des sciences de l'éducation collabore avec la Faculté des sciences sociales afin de permettre aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.			
AS-2.1	La direction de programmes organisera des échanges avec des professeurs de la Faculté des sciences sociales pour discuter de la possibilité de permettre aux étudiants d'acquérir l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.	A-2019	Direction des programmes de cycles supérieurs; professeurs de CSO; Faculté des sciences sociales
S3 - À la maîtrise recherche, que l'on s'interroge sur l'attrait du programme.			
AS-3.1	La direction de programmes fera un état de situation des inscriptions du programme de la maîtrise recherche et des caractéristiques des étudiants qui y sont inscrits.	H-2020	Direction des programmes de cycles supérieurs; gestion des études; comité des programmes des cycles supérieurs; professeurs en CSO

N° d'action	Action proposée	Session de réalisation	Responsable
S4 - Au doctorat, que l'on évalue la pertinence d'exiger un projet de recherche détaillé dès l'admission.			
AS-4.1	La direction des programmes, en collaboration avec les professeurs de CSO, verra à simplifier les exigences rattachées à la présentation d'un projet de recherche à l'admission.	E2019 En cours	Direction des programmes de cycles supérieurs; professeurs de CSO
S5 - Au baccalauréat, que l'on fasse la promotion des profils offerts (entrepreneurial, international, recherche).			
AS-5.1	À l'aide d'une rencontre d'information, d'un dépliant et du portail programme, la direction des programmes s'assurera de la promotion des profils offerts (entrepreneurial, international et recherche).	H-2019 En continu	Directions des programmes

6. Remerciements

Le doyen de la Faculté remercie toutes les personnes impliquées dans la préparation de ce plan d'action, en particulier la directrice par intérim du programme, Mme Liette Goyer, et Mme Manon Chamberland ainsi que toute l'équipe des professeurs en orientation du Département des fondements et pratiques en éducation.

Fernand Gervais
Faculté des sciences de l'éducation